

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Action "assistance technique au pilotage et à la gestion d'une subvention globale du fonds social européen (FSE)".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, en tant qu'organisme intermédiaire, au titre d'un cofinancement du fonds social européen, 306 696,49 € au Département des Bouches-du-Rhône en tant qu'organisme bénéficiaire pour l'opération d'assistance technique au pilotage et à la gestion d'une subvention globale FSE ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention du fonds social européen et à engager la collectivité dans le cadre des demandes de concours communautaires.

Cette dépense d'un coût total de 306 696,49 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**